



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECTORAT
Direction des examens et concours (DEC)

Rectorat

DEC 3-1

**LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE PAYS DE LA LOIRE
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE NANTES
CHANCELIERÈ DES UNIVERSITÉS**

Vu le décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée ;

Vu l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive ;

Vu l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie ;

Vu l'arrêté rectoral du 13 septembre 2022 autorisant, dans l'académie de Nantes, l'ouverture au titre de l'année 2023 d'une session permettant l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive ;

Vu le procès-verbal de l'examen du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive, au titre de la session 2023, établi le 25 janvier 2024 par le président du jury.

ARRÊTE

ARTICLE 1

Les candidats dont les noms suivent ont obtenu le Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive du second degré par la voie de la Validation des acquis de l'expérience professionnelle – session 2023 :

Civilité	Nom naissance	Nom d'usage	Prénom	Parcours de Formation
Madame	BOUETIER	BOUETIER	LOLITA	SEGPA
Madame	GUIHENEUF	BOSSARD	CORINNE	ULIS
Monsieur	CHANTRENNE	CHANTRENNE	FLORENT	SEGPA
Monsieur	GORUCHON	GORUCHON	CLEMENT	SEGPA
Madame	LE CAMPION	LE CAMPION	MAGALI	ULIS
Madame	PEYROUZERE	PEYROUZERE	EDITH	
Monsieur	SCHNEIDER	SCHNEIDER	FREDERIC	SEGPA

ARTICLE 2

Le Secrétaire général de l'Académie de Nantes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 25 janvier 2024

*Pour la Rectrice et par délégation,
le Directeur des Examens et Concours*

Jean-Eudes AYMER